

Bunelles 16 Janvier 1912.



Mon cher Ministre,

Qui a été délégué par le
gouvernement pour expertiser
dans la mortuaire de fens
les époux Clemmerts les
tableaux légués par eux
à l'état.

Agissez Mon cher Ministre
l'expression de ma considération
distinguée.

A. van Morick

31/12/19

A H L Minich
L.

En upon i Vth. d'ap
Ch de 28 ~~1/2~~ ~~1/2~~
Coul de B H M.

So 4 7 6 / 1000
above l'heure de 10
p'm. Annuiti. 10
L'egre part i Vth
p'm. 1000 1000
Cleensider de Compot.
72 peintures (1000
bucles de 1000 1000
i l'option 1000
p'm. 1000 1000
p'm. 1000 1000

~~Les peintures de l'époque~~
Les peintures espagnoles
Tous pour le plus grand
des sites du pays
d'Amérique ou l'histoire
A. a long temps
résidé - ~~Il~~ les
~~les~~ ~~bonne~~ générale
ment dénuée d'intérêt

pour le Musée, ~~disent~~
des simples ~~plus~~, ~~qui~~ il résulte
de termes de testament
qui en cas d'acceptation
tous les tableaux
venant de la succession

seraient être exposés
dans la galerie
Pour le différent, ~~la~~ ~~la~~
M. le Ministre ~~de~~
Elle a été unanimes
mais d'un, le sens
pour le Musée, au cas où il
vient d'être question
Kerf

19²⁶/
183

Cette inspection est faite
par les délégués de la Commission des
Inuits. Les noms de ceux-ci ne sont
pas insérés à l'administration. La
Commission se borne à nous faire connaître
que les œuvres ont - ou n'ont pas - le
caractère artistique voulu pour être placées
dans les collections de l'Etat. 

R. you & Hyman
want it, dilige!

Mon cher Monsieur le comte.

C'est un grand plaisir & c'est
de mes collègues - Mr Van der
Graaf me permet de vous adresser
la question ci-jointe - & la quelle
vous m'avez adressée. Si elle n'est
pas indiscrète - mais la Comte me
passe les autres ci-jointes -

C'est un plaisir de vous
voir, l'occasion de vos amours
de mes amours

Mon cher

un de vos 5 livres 17-

Amsterdam 17 Jan 1802

MINISTÈRE
DE
L'AGRICULTURE.

DIRECTION
DES
Beaux-Arts.

30476

N°

N. B. — Rappeler dans la réponse la date
et le numéro de la dépêche, ainsi que
l'indication de la direction.

ANNEXE.

SOMMAIRE.

Bruxelles, le 28 Décembre 1901

Messieurs,

Je vous prie de bien vouloir donner suite à la
dépêche qui vous a été adressée en date du 28 novembre
dernier, n° 30476, relative aux œuvres d'art léguées à
l'Etat, pour ses collections, par M^{me} veuve Cleenewerk.

Je vous serais obligé de considérer cette affaire
comme ayant un caractère d'urgence.

Agréez, Messieurs, l'assurance de ma considération
distinguée.

Le Ministre,



A la Commission directrice des Musées Royaux de peinture et de Sculpture, Bruxelles.

MINISTÈRE
DE
L'AGRICULTURE.

DIRECTION
DES
Beaux-Arts.

N° 30476.

N. B. — Rappeler dans la réponse la date
et le numéro de la dépêche, ainsi que
l'indication de la direction.

1 ANNEXE.
SOMMAIRE.

Bruxelles, le 28 Novembre 1901.



Messieurs,

M. Jaquery, notaire à St Josse ten Noode, vient de me faire parvenir, et j'ai l'honneur de vous adresser ci-jointe en communication, une expédition du testament par lequel feu Madame Vve Cleenwerck lègue à l'Etat, pour les Musées Royaux de peinture et de sculpture, tous les tableaux qui se trouvent dans la maison habitée autrefois par la défunte, 22, rue du Berceau, à Bruxelles.

Je vous prie de vouloir bien me faire connaître le sentiment de votre commission au sujet de l'acceptation éventuelle de ce legs.

Agréez, Messieurs, l'assurance de ma considération distinguée.

Le Ministre,

A la Commission directrice des Musées Royaux de Peinture à Bruxelles

Relève'

des tableaux trouvés en la mortuaire de M^{me} veuve Cleenewerck, rue du Berceau 7° 22 à Bruxelles.

Soixante deux tableaux dont trois ou quatre ne sont pas l'œuvre de M^e. Henri Cleenewerck.

Prene' en double à Bruxelles, le 19 Décembre 1901.

Henri Dyrman
M. L. V. M.

Baudin
mandataire du
légalair universel

Etude
de
M^e Jules Jacquery,
Notaire,
Avenue des Arts, 5,
à
Saint-Josse-ten-Noode.
(Bruxelles.)

Du 14 novembre 1901

Testament
par Madame Veuve Cleenewerck,
rue du Berceau, 22, à Bruxelles.

Extrait.

Jules JACQUERY

NOTAIRE

5, AVENUE DES ARTS, 5

*

Devant nous Jules-Théophile-Dominique Jacquery,
notaire, résidant à Saint-Josse-ten-Noode (Bruxelles).

Et en présence de:

Monsieur François-Léopold Labbé, sans profession,
demeurant et domicilié à Saint-Josse-ten-Noode, avenue
des arquebusiers, numéro 25.

Monsieur Antoine-Joseph Van Praet, épicier, demeu-
rant et domicilié à Bruxelles, rue de Schaerbeek, nu-
méro 67.

Monsieur François Bentels, pensionné de l'ad-
ministration des Hospices et secours de la ville de
Bruxelles, demeurant et domicilié à Schaerbeek, chaus-
sée de Louvain, numéro 405.

Et Monsieur Emmanuel-Alexandre Teyerman,
négociant, demeurant et domicilié à Bruxelles, rue de
Schaerbeek, numéro 57.

Tous les quatre témoins à ce expressément
requis.

Et comparu:

Madame Céline-Constance Léonard, rentière,
demeurant et domiciliée à Bruxelles, rue du Ber-
ceau, numéro vingt-deux, actuellement en trai-
tement à l'institut Saints Jean et Elisabeth,
rue des caudres, numéro 7, à Bruxelles, veuve de Mon-
sieur Henri Cleenwerck.

Laquelle, après nous avoir requis de recevoir son testament nous l'a dicté, comme suit, en présence des quatre témoins ci-dessus nommés:

"Je veux, etc..."

"Je donne et lègue tous les tableaux se trouvant dans ma maison, rue du Beueau, numéro 22, à Bruxelles, à l'Etat Belge pour être mis aux musées royaux de peinture, et, pour le cas où l'Etat n'accepterait pas ce legs, je donne et lègue les mêmes tableaux à la ville de Popperinge pour que celle-ci les place, et en décore l'hôtel de ville."

"Je donne et lègue, etc..."

Ce testament a été ainsi dicté par la testatrice à nous notaire qui l'avons écrit tel qu'il nous a été dicté et qui l'avons lu ensuite à la testatrice, laquelle a déclaré le bien comprendre et y persévérer comme contenant ses dernières volontés, le tout en présence des dits quatre témoins.

Ainsi fait et testé à Bruxelles, rue des Cordes, numéro 7, à l'institut Saints Jean et Elisabeth, dirigé par les sœurs hospitalières, dans une chambre au premier étage éclairée par une fenêtre vers la cour, l'an mil neufcent un, le jeudi quator-

ze du mois de novembre, à dix heures sept minutes du matin.

Et la testatrice et les quatre témoins ont signé avec nous notaire, après avoir entendu la lecture entière de tout ce que dessus, faite par nous notaire, toujours en présence des dits quatre témoins.

(signé): Veuve Cleenewerck; F. L. Labbé; J. Van Praet; F. Beutels; E. A. Peperman; Jules Jacquery.

Enregistré par le receveur intérimaire soussigné un rôle deux renvois à Saint-Josse-ten-Noode, le 19 novembre 1900 un, volume 250, folio 32, case 3. Reçu sept francs.

(signé): Moreau.



Pour extrait conforme, délivré sur papier libre à l'Etat Belge, aux fins d'acceptation.

Jules Jacquery

Etude
de
M^e Jacquery,
Notaire,
Avenue des Arts, 5,
Saint-Josse-ten-Noode.
(Bruxelles.)

Du 14 novembre 1901 189.

Testament

par M^{me} Verme Gleenewerck, à Bruxelles.

Extrait.